

## Programme « Jean d'Alembert » de l'Université Paris-Saclay 2024-2026

---

L'Université Paris-Saclay souhaite permettre à des scientifiques étrangers hautement qualifiés d'effectuer des séjours de longue durée (de six à douze mois) dans un des laboratoires de son périmètre. Les scientifiques de toutes les disciplines et tous les pays sont admissibles. Le contenu du projet à développer ainsi que la durée du séjour doivent être définis avant la candidature en lien avec le laboratoire d'accueil de l'Université Paris-Saclay.

Deux programmes différents sont proposés :

- Le programme « **jeune chercheur** », pour des candidats ayant obtenu leur diplôme de docteur depuis moins de dix ans ;
- Le programme « **chercheur confirmé** », pour des candidats ayant obtenu leur diplôme de docteur depuis dix ans ou plus.

Pour les deux programmes :

- Le séjour devra se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31/12/2026. La planification devra être définie lorsque le lauréat acceptera la proposition d'attribution, elle pourra être revue ultérieurement, sous réserve que les modifications soient communiquées 4 mois avant la date de séjour envisagée.
- Pour un séjour d'une durée strictement supérieure à six mois, le séjour pourra être décomposé en deux périodes dont une d'une durée de six mois.
- Les séjours de six mois ne peuvent pas être décomposés.

### Caractéristiques du financement

Le financement octroyé comprend :

- Une rémunération mensuelle de 2 800 € net, versée au lauréat pendant les périodes de séjour à l'Université Paris-Saclay au moyen d'un contrat de travail. Il incombe donc à chaque candidat de s'assurer auprès de son établissement d'origine qu'il pourra être employé par l'Université Paris-Saclay durant son séjour dans le laboratoire d'accueil.
- Un budget d'au maximum 10 k€ pour la prise en charge de dépenses liées aux activités de recherche du lauréat dans le laboratoire d'accueil de l'Université Paris-Saclay. Les candidats devront mentionner dans leur dossier le montant demandé, et les dépenses associées envisagées. Les dépenses de personnels sont exclues. Les dépenses d'équipement sont autorisées uniquement dans le cas où elles sont nécessaires à la réalisation du projet du bénéficiaire.

### Eligibilité

1. Diplôme de docteur (PhD) ou équivalent. Pour une candidature au programme « jeunes chercheurs » le diplôme aura été obtenu depuis moins de dix ans au moment de la candidature.
2. La/le candidat(e) doit avoir été recruté(e) sur un poste de chercheur, d'ingénieur ou d'enseignant-chercheur dans son établissement académique d'origine (*Tenure track* possible).
3. Les candidat(e)s qui résident en France depuis plus de six mois au moment de la candidature ne sont pas éligibles.

4. Des citoyens français peuvent candidater au programme, à condition que leur lieu habituel de résidence et de travail soit à l'étranger depuis au moins cinq ans.

### **Dossier à fournir**

1. Un CV complet incluant une liste de publications.
2. Une attestation établie par l'établissement d'origine du candidat, certifiant que celui-ci pourra être employé par l'Université Paris-Saclay pendant la durée de son séjour dans le laboratoire d'accueil.
3. Des lettres de recommandation, de préférence issues de l'extérieur du périmètre de l'Université Paris-Saclay (idéalement 2 à 3 lettres, établies par des personnes qui ne sont pas des collaborateurs proches du candidat).
4. Un projet de recherche et éventuellement un programme de formations ou de séminaires, élaborés conjointement avec le laboratoire d'accueil (pas de modèle ou format imposé, idéalement 5 à 10 pages). Le projet comportera un volet financier, présentant la demande du candidat pour la prise en charge de dépenses liées à ses activités de recherche dans le laboratoire d'accueil (maximum 10 k€).
5. Une lettre de soutien du directeur du laboratoire d'accueil, qui s'engage à intégrer pleinement le candidat dans le laboratoire.

Pour les besoins de l'étape de sélection, il est nécessaire de mentionner la ou les graduate school/institut de rattachement du projet (à définir avec le laboratoire d'accueil).

### **Critères de sélection**

Les candidats sont sélectionnés uniquement sur la base de la qualité de leur dossier scientifique et du projet proposé :

- Qualité du dossier scientifique du candidat : parcours professionnel, impact et originalité des contributions scientifiques.
- Qualité du projet proposé : importance dans le domaine scientifique du candidat, pertinence de l'approche proposée, faisabilité, moyens disponibles en accompagnement en dehors de ceux de la bourse, impact attendu pour le laboratoire d'accueil et plus largement pour l'Université Paris-Saclay (scientifique, en termes de formation, de valorisation ou de transfert).

### **Obligations des lauréats**

Au-delà de leur implication dans le laboratoire d'accueil, il est attendu des lauréats lors de leur séjour en France :

- D'intégrer dans leurs publications relatives à leurs travaux de recherche pendant leur séjour à l'Université Paris-Saclay la mention de remerciement suivante : « *Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de France 2030 portant la référence ANR-11-IDEX-003* » ou « *This work has been supported as part of France 2030 program ANR-11-IDEX-0003* ».
- De contribuer à la dynamique collective de l'Université Paris-Saclay, notamment à travers une ou des interventions au niveau des graduate schools / institut.
- De produire un rapport final de cinq pages présentant :
  - o leurs réalisations lors de leur séjour,
  - o leur contribution à la dynamique collective de l'Université Paris-Saclay,

- les perspectives de collaborations futures avec le laboratoire d'accueil et plus largement l'Université Paris-Saclay.

## **Calendrier et soumission du dossier**

Les candidatures devront être soumises au plus tard le 23 avril 2024 à minuit, via le formulaire dédié disponible sur le site web de l'Université Paris-Saclay :

**<https://framaforms.org/universite-paris-saclay-jean-dalembert-program-2024-2026-application-form-1681213078>**

La sélection finale des lauréats sera effectuée le 28 juin 2024, et les résultats seront communiqués aux candidats dans les jours suivants.

Les lauréats devront faire part de leur acceptation dans les 10 jours suivant la notification du résultat.

Pour toute question ou problème technique, veuillez contacter :

[programme.dalembert@universite-paris-saclay.fr](mailto:programme.dalembert@universite-paris-saclay.fr)

## **Informations sur les appels précédents**

2023 : 51 candidatures éligibles, 15 pour la section « jeune chercheur » du programme et 36 pour la section « chercheur confirmé ». 16 candidats (31%) ont été retenus par le jury, 4 « jeunes chercheurs » (27%) et 12 « chercheurs confirmés » (33%).

2022 : 37 candidatures éligibles, 12 pour la section « jeune chercheur » du programme et 25 pour la section « chercheur confirmé ». 19 candidats (51%) ont été retenus par le jury, 6 « jeunes chercheurs » (50%) et 13 « chercheurs confirmés » (52%).

2021 : 33 candidatures éligibles, 12 pour la section « jeune chercheur » du programme et 21 pour la section « chercheur confirmé ». 12 candidats (36%) ont été retenus par le jury, 3 « jeunes chercheurs » (25%) et 9 « chercheurs confirmés » (43%).

## The Jean d'Alembert fellowship program Université Paris-Saclay 2024-2026

---

Through its Jean d'Alembert fellowship program Université Paris-Saclay wants to allow highly qualified foreign scientists to stay for long periods (from 6 to 12 months) in one of the laboratories within its perimeter. Scientists from all disciplines and all countries are eligible. The content of the work project and the period of the stay must be decided with the Paris-Saclay host laboratory before the application.

Two different programs are offered:

- junior researcher fellowships for candidates who have obtained their PhD less than ten years before the date of the application,
- senior researcher fellowships for candidates who have obtained their PhD at least ten years before the date of the application.

Pour les deux programmes :

- The stay must take place between 1 January 2025 and 31 December 2026. The schedule must be defined when the laureate accepts the award proposal; it may be revised at a later date, provided that any changes are notified 4 months before the planned date of the stay.
- For a stay of strictly more than six months, the stay may be divided into two periods, one of which lasts six months.
- Stays of six months cannot be broken down into several periods.

### **Fellowship's features**

The fellowship will include:

- An monthly salary of € 2,800 net, which will be paid by Université Paris-Saclay during the presence in the lab (employment contract).
- A budget of maximum 10,000 € to cover expenses related to the laureate's research activities in the host laboratory of Université Paris-Saclay. Applicants must mention in their scientific project the requested amount and the details of these expenses. Personnel expenses are excluded. Capital expenses are allowed only if they are necessary for the beneficiary's research activities in the host laboratory.

### **Eligibility criteria**

1. Doctoral degree or equivalent (obtained for less than 10 years at the time of the application for junior researchers).
2. Researchers employed at their foreign university or research institution on a permanent position for the full duration of the project (tenure track is accepted, not long term post-doctoral position).
3. Applicants who have been residing in France for more than six months at the time of application are not eligible.
4. French citizens can apply to the program, provided their usual place of residence and work has been abroad for at least five years at the time of application.

### **Supporting document required**

1. A full CV including a list of publications.

2. A certificate drawn up by the applicant's home institution, certifying that the applicant may be employed by Université Paris-Saclay for the duration of his/her stay in the host laboratory.
3. Letters of recommendation, preferably from outside the Université Paris-Saclay perimeter (ideally 2 to 3 letters, written by people who are not close associates of the candidate).
4. A research project and possibly a training or seminars program, developed jointly with the host laboratory (no set template or format, ideally 5 to 10 pages). The project will also include a financial section with the expenses related to the research activities in the host laboratory (maximum 10,000 €).
5. A letter of commitment from the head of the host laboratory in France.

For the needs of the selection step, it is necessary to clearly mention which graduate school(s)/institute of Université Paris-Saclay is (are) involved in the project (to be seen with the host laboratory).

### **Selection criteria**

Fellows will be selected only on the basis of the quality of the applicant and proposed project:

- Quality of the applicant's scientific track record: professional background, impact and originality of the scientific contributions.
- Quality of the proposed project: importance in its field, relevance of the proposed approach, feasibility, available resources beside those of the Jean d'Alembert fellowship, expected impact for the host laboratory and more broadly for Université Paris-Saclay (scientific, training, innovation and transfer to industry).

### **Obligations of the laureates**

Beyond their involvement in the host laboratory, laureates are expected during and at the end of their stay in France:

- To include in their publications relating to their research work during their stay at Université Paris-Saclay the following acknowledgement: "This work has been supported as part of France 2030 program ANR-11-IDEX-0003".
- To contribute to the collective dynamic of Université Paris-Saclay, in particular through one or more interventions within the graduate schools/institute.
- To produce a final five-page report on:
  - their achievements during their stay,
  - their contribution to the collective dynamic of Université Paris-Saclay,
  - prospects for future collaboration with the host laboratory and, more broadly, the Université Paris-Saclay.

### **Deadline for application and application process**

Applications must be filed at the latest on April 13, 2024, before midnight French time, on the web site:

**<https://framaforms.org/universite-paris-saclay-jean-dalembert-program-2024-2026-application-form-1681213078>**

The final selection will be made on June 28, 2024, and the results will be communicated to the applicants in the following days. The laureates must express their acceptance of the fellowship within 10 days of notification of the result.

For more information or technical problem, please contact: [programme.dalembert@universite-paris-saclay.fr](mailto:programme.dalembert@universite-paris-saclay.fr).

### **Informations about previous calls**

2023: 51 eligible applications, 15 for the "junior" section of the program and 36 for the "senior" section. 16 applications (31%) were selected by the jury, 4 "junior" (27%) and 13 "senior" (33%).

2022: 37 eligible applications, 12 for the "junior" section of the program and 25 for the "senior" section. 19 applications (51%) were selected by the jury, 6 "junior" (50%) and 13 "senior" (52%).

2021: 33 eligible applications, 12 for the "junior" section of the program and 21 for the "senior" section. 12 applications (36%) were selected by the jury, 3 "junior" (25%) and 9 "senior" (43%).